

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
du 17 juin à Rolle**

Sont représentées, les communes de :

Aubonne, Borex, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésérèx, Coinsins, Commugny, Coppet, Corseaux, Crans-près-Céligny, Crassier, Daillens, Dully, Echandens, Eclépens, Etoy, Eysins, Féchy, Founex, Gilly, Gingins, Givrins, Grens, La Sarraz, Le Vaud, L'Isle, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Mex, Mollens, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy, Tannay, Vaux-sur-Morges,

Représentant un total de 45 communes avec 187 voix sur 218

Sont excusées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Cottens, Luins, Mies, Ormont-Dessus, Penthalaz, Trélex, Vich, Villars-Sainte-Croix

Sont absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bremblens, Chavannes-le-Veyron, Colombier, Genolier, La Rippe, Mauraz

Ordre du jour

1. *Introduction et contrôle des présences*
2. *Adoption du PV de l'AG du 18 mars 2010*
3. *Révision des statuts*
4. *Élection des membres du comité*
 - a. *Membres*
 - b. *Vice-présidents*
5. *Exposé de M. Mermoud, Conseiller d'Etat, avec pour thème : « **Compétences communales et plan directeur cantonal** »*
6. *Présentation du **protocole d'accords de la Plate-forme Etat-Communes sur la LEM** par Mme Anne-Catherine LYON, Conseillère d'Etat*
7. *Discussion générale*
8. *Divers*

Point 1. Introduction et contrôle des présences

Mme Arn, présidente, ouvre la séance à 20h10 en saluant l'assistance, membres, députés, communes non membres ainsi que la presse. Elle salue tout particulièrement Mme et M. les Conseillers d'Etat, Mme Lyon et M. Mermoud ainsi que les nouvelles communes membres (Bremblens, Cottens, L'Isle, Lussy-sur-Morges, Mollens et Chavannes-le-Veyron). Elle mentionne également l'adjonction, dans l'ordre du jour, du point 6 qui sera présenté par Mme Lyon.

Point 2. Adoption du PV de l'AG du 18 mars 2010

Accepté sans commentaire avec remerciements à l'auteure

Point 3. Révision des statuts

Les statuts modifiés ayant été envoyés au préalable aux membres, la présidente propose de passer rapidement en revue les modifications et de les voter globalement. Elle évoque le terme « Bureau » qui a été changé en « Comité » et qui se retrouve dans de nombreux articles. L'art. 5 qui concerne les buts de l'association a subi quelques changements et l'art. 17 ayant trait à la composition du Comité ajoute qu'il peut s'adjoindre des délégués externes pour certaines tâches.

M. Stampfli, syndic de Chavannes-de-Bogis, sort un « carton jaune » estimant que le temps manquait pour les étudier. Il espère que dorénavant cette situation ne se reproduise plus.

La présidente présente ses excuses tout en précisant que les modifications sont minimes. Elle met ensuite aux voix les modifications des statuts.

Acceptées à l'unanimité

Point 4. Election des membres du comité

Membres du comité

La présidente annonce le départ de MM. S. Beck, E. Staehli et U. Perren. De par son expérience, U. Perren est tout particulièrement désigné pour devenir un délégué externe, position qu'il a accepté d'assumer. M. Staehli quitte le comité pour raisons professionnelles. La présidente remercie Mrs Beck, Perren et Staehli pour leur engagement durant toutes ces années et informe que l'AdCV les remerciera plus dignement lors de notre prochaine sortie. Le départ de la secrétaire administrative est également signalé. La présidente la remercie vivement pour le travail fourni et son engagement en lui remettant un bouquet de fleurs.

M. Philip Panchaud, syndic d'Echandens et M. Ph. Besson, syndic de Penthaz ont accepté de faire partie du comité. Néanmoins, de par ces départs, le comité recherche encore des volontaires. Il a toujours été souhaité que les différents districts soient représentés d'une manière équilibrée. Un tableau des diverses représentations est affiché (annexé). On peut voir que le district de Morges est représenté par 3 membres, le district du Gros-de-Vaud par 2, et 1 à l'Ouest Lausannois et à la Riviera-Pays d'en Haut. Le district de Nyon, qui comprend le plus grand nombre de communes membres (35 sur 63), n'est plus représenté

maintenant que par 2 personnes. Elle invite l'assemblée à y réfléchir et à faire des propositions. Les deux nouveaux membres du comité sont élus par acclamation.

Vice-présidents

Actuellement, la vice-présidence est occupée par MM. Beck et Cerottini. Le comité propose d'élire M. J.-Y. Thévoz comme remplaçant de M. Beck et, comme la nomination de M. Cerottini n'a jamais été votée, elle propose de mettre aux voix ces deux nominations. Les deux vice-présidents sont élus par acclamation.

Accepté à l'unanimité

Point 5. Plan directeur cantonal

Mme Schoch évoque les quatre partenaires impliqués dans le plan directeur cantonal, à savoir :

- Les Communes qui sont concernées par l'élaboration des schémas directeurs locaux et les planifications inférieures
- La Région qui élabore le PDR qui, lui, fait le lien entre les différents niveaux de planification
- L'AdCV dont un représentant siège à la commission consultative demandée par le Grand Conseil vaudois.
- Le Canton qui propose des lois votées par le Grand conseil. Il juge en légalité. L'application de la législation est souvent perçue comme rigide voire injuste de la part des fonctionnaires cantonaux et la lenteur des services est souvent évoquée.

Que fait l'AdCV pour défendre les intérêts des communes ? En siégeant à la commission consultative, elle participe à l'élaboration d'un Guide d'application des mesures A11 et A12 du PDCn en se basant sur la loi, l'opportunité et la légalité. Ce guide devrait faciliter la mise en œuvre des dispositions légales et être une aide à la prise de décisions des communes. Cette commission est composée, outre l'AdCV et l'UCV, de fonctionnaires, de professionnels ainsi que de députés et d'un conseiller d'Etat.

Présentation de Monsieur le Conseiller d'Etat Mermoud

La présentation de M. Mermoud est annexée. Elle se trouve également sur le site www.adcv.ch. Outre le guide d'application évoqué ci-dessus, M. Gmur est la personne habilitée à répondre à vos questions (*Service du développement territorial (SDT) - Philippe Gmur*
Tél. 021 316 74 11- [philippe.gmur\(at\)vd.ch](mailto:philippe.gmur(at)vd.ch)).

M. Dauner, syndic de St-Prex évoque la question de la CGN et de la récente consultation pour le financement des transports publics de navigation.

M. Mermoud dit ne pas gérer ce dossier qui est aux mains de la commission du Grand Conseil. Il sait que certaines communes demandent des arrêts des bateaux sur leur territoire d'où le projet de financement par les communes possédant un débarcadère. Il était également question de faire participer d'autres cantons et/ou la France. Mais cette dernière n'a pas les mêmes moyens que la Suisse.

La présidente souhaitait évoquer ce point sous « divers » mais en profite pour informer qu'il serait souhaitable que ce sujet, qui pourrait diviser les communes, soit discuté à la plate-forme canton/communes. Le canton de Genève est également concerné.

M. Roulet, syndic d'Etoy, s'étonne que sa commune, considérée comme commune centre, voie le pourcentage de l'accroissement de la population plafonné à 15% comme pour les communes non centres. Il y aura bientôt plus d'emplois que d'habitants. Un critère emploi/habitants lui paraîtrait complémentaire.

M. Mermoud répond qu'il existe plusieurs exceptions liées à l'« intercommunalité » et la « pendularité ». Il est nécessaire d'avoir un projet de territoires entre plusieurs communes et, pour augmenter le pourcentage, il faut être à même de proposer un concept de mobilité intelligent. Néanmoins, il se dit ouvert pour en discuter.

M. Burnier, syndic de Bursinel, mentionne l'art. 15 et ses conséquences, à savoir une rapide saturation des terrains constructibles.

M. Mermoud approuve mais il a oublié de préciser que le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil la modification de la loi sur les équipements publics.

M. Pertusio, député, estime qu'avec la maîtrise du foncier, la population vieillissante n'a plus les moyens de se loger.

M. Mermoud en convient. Il n'y a pas de solutions faciles mais les communes sont mieux à même de maîtriser le foncier que l'Etat. Il suggère de passer un accord avec des propriétaires.

M. Pertusio souhaiterait un partenariat canton/communes.

M. Mermoud approuve disant qu'il faut d'abord posséder les fonds nécessaires. Il conseille de se renseigner auprès de l'Office du logement.

M. Beck estime que le droit du bail a tué l'investisseur. A part les caisses de pension, il ne reste pas grand monde prêt à investir dans des logements locatifs. Il pense qu'assouplir les règles serait déjà un début de solution.

M. Mermoud dit savoir que des coopératives cherchent des terrains pour construire des logements à louer.

Point 6. Présentation du protocole d'accord sur le LEM par Mme A.-C. Lyon

La présentation de Mme Lyon se trouve sur le site www.adcv.ch. Elle est également annexée au PV.

Point 7. Discussion générale

La présidente fait remarquer que le projet a beaucoup évolué depuis la présentation de Mme Lyon l'an passé. L'autonomie communale est maintenant mieux respectée.

Concernant le protocole d'accord, un vote indicatif sera fait ce soir et un vote électronique sera lancé dès demain.

G. Dauner se dit membre du Conseil de Fondation du Conservatoire de l'Ouest Vaudois. Il s'inquiète beaucoup pour l'avenir du conservatoire de Morges.

Mme Lyon répond que le Conservatoire de Morges bénéficiera également de ce projet de loi. Il faut avoir à l'esprit que l'ensemble des écoles, y compris les fanfares, seront mis sur le même pied d'égalité. Les divers univers musicaux bénéficieront d'une répartition identique. La Fondation déterminera les règles de répartition du financement, mais 40% de plus seront alloués par rapport à aujourd'hui.

La présidente rappelle que beaucoup de communes ne paient actuellement rien alors que la commune qui assume le plus paie CHF 57.-/hab. Les CHF 9.50 prévus seront donc payés par toutes les communes.

M. Ansermet évoque la signature du protocole et s'en réjouit.

La présidente en profite pour remercier M. Ansermet pour tout le travail qu'il a accompli pour la péréquation.

M. Staempfli imagine que les documents seront envoyés demain et que le temps va à nouveau manquer aux municipalités pour étudier le dossier.

La présidente rappelle que le protocole a déjà été envoyé dans toutes les communes membres. Il s'avère que le Grand Conseil a donné un délai au Conseil d'Etat, ce dernier ayant fixé le délai pour les communes au 25 juin 2010.

Mme Lyon avoue que le Grand Conseil est passionné par ce thème. Il avait proposé un amendement par la péréquation avec un ultime délai fixé au 30 juin. Il est maintenant nécessaire de donner un dernier coup de collier pour boucler ce dossier.

La présidente ajoute que la pression vient du Grand Conseil. Le dossier est déjà très avancé et un accord est imminent. En refusant le protocole maintenant, il ne sera peut-être plus possible de négocier.

M. Panchaud estime que si l'accord n'était pas signé, une initiative serait lancée. Il considère la situation comme étant du chantage.

Mme Lyon précise que le Grand Conseil, depuis 1969, s'est passionné pour la musique et c'est lui qui donne le tempo. Le Conseil d'Etat doit, lui, légiférer.

La présidente évoque la plate-forme, disant qu'elle peut se prononcer mais que sa décision n'a aucune valeur juridique. Elle-même ne peut qu'espérer que le Grand Conseil accepte la proposition de la plate-forme.

M. Dauner demande confirmation que l'entrée en vigueur de la loi est prévue au 1^{er} janvier 2011.

Mme Lyon confirme disant qu'il s'agit de la loi cantonale sur les subventions. Chaque franc doit s'appuyer sur une base légale. Pour la musique, cette base légale n'existait pas. C'est pourquoi le Grand Conseil a fixé un délai pour élaborer cette base légale qui doit effectivement entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Mais chaque loi qui est approuvée après la loi sur les subventions peut amener ses propres éléments. Mais le délai pour monter l'organisation est fixé au 1^{er} janvier 2012.

M. Ansermet constate qu'il s'agit du troisième accord passé entre les communes et le canton. Au début de la mise en place des plates-formes, il n'y croyait pas trop. Aujourd'hui, il se rend compte que des solutions sérieuses sont trouvées sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Il est donc possible maintenant d'aller de l'avant, plus vite qu'avant.

La présidente passe au vote indicatif pour l'acceptation du protocole d'accords sur la LEM

Accepté à une grande majorité

Point 8. Divers

Loi forestière

La présidente évoque le dossier de la « loi forestière » et informe que le comité va créer un groupe de travail pour étudier cette loi. Elle invite toute personne intéressée à se manifester.

Agenda 2011

Mme Schoch se réfère à l'édition de l'agenda 2011 et évoque le courrier que les communes ont reçu de la société APH, les invitant transmettre leurs coordonnées pour être intégrées dans un nouvel agenda intitulé : Agenda des communes vaudoises. Afin d'enlever toute ambiguïté par rapport à ce courrier, elle informe que l'AdCV a annulé son contrat avec APH, avec l'intention de l'édité elle-même. La publicité d'APH n'a donc rien à voir avec l'AdCV.

Démission de M. Beck

M. Beck souhaite évoquer brièvement l'histoire de l'AdCV, se rappelant comment l'idée est née. C'était lors d'une AG de l'UCV où il avait pris la parole pour manifester son désaccord. La péréquation est alors apparue et un groupe s'est créé, avec des statuts, invitant d'autres communes à y prendre part. Si aujourd'hui il y a une meilleure collaboration entre l'Etat et les communes, c'est aussi grâce à cette concurrence. Bien qu'il regrette que les communes soient divisées, il donne raison aux communes membres d'être là car l'UCV a créé un groupe de petites communes et lorsque chaque groupe peut prendre des positions, sans passer par le comité, ça le rend très pessimiste. Il arrive quelquefois que la petite mange la grande... L'AdCV a aussi reçu son carton jaune ce soir. Il conseille de faire attention à ne pas arriver aux mêmes dérives que la grande sœur. Il remercie ensuite le comité et souhaite bon vent à l'AdCV.

Sortie AdCV 2010

La présidente mentionne la sortie annuelle de l'AdCV qui se déroulera à Ormont-Dessus le 8 octobre 2010. Des nouvelles parviendront prochainement.

Elle remercie ensuite la commune de Rolle pour son accueil.

M. Roland, municipal de Rolle, invite l'assemblée à partager un verre.

La séance est levée à 22h30

Verbaliste : Suzanne Schaerrer